

Références des textes réglementaires

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA RÉFORME DU COLLÈGE

- Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015.
- Arrêté du 19 mai 2015.
- Circulaire d'application n° 2015-106 du 30-6-2015.
- Classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté : arrêté du 21-10-2015 et circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015.
- Classes de Troisième dites « préparatoires à l'enseignement professionnel » : arrêté du 2-2-2016.
- La carte des langues vivantes : circulaire n° 2015-173 du 20-10-2015.

PROGRAMMES

- Socle commun 2015 : décret n° 2015-372 du 31-3-2015.
- Programmes C2-C4 : décret 2015, *BO* du 26/11/2015 et arrêté du 8-12-2015 sur les SPC-SVT repères de progressivité).
- Programme EMC : arrêté du 16-12-2015.
- Programme d'enseignement de complément de langues et cultures de l'Antiquité : arrêté du 8-2-2016.

PARCOURS

- PEAC : arrêté du 1-7-2015.
- Parcours Avenir : arrêté du 1-7-2015).
- Parcours éducatif de santé : circulaire 2016-008 du 18-1-2016.
- Parcours citoyen : circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016.

ÉVALUATION

- Décret n° 2015-1929 du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège.
- Arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège.
- Diplôme national du brevet (modalités d'attribution) : arrêté du 31 décembre 2015, arrêté du 16 février 2016, et note de service n° 2016-063 du 06-04-2016.
- Diplôme national du brevet (déroulé et horaire des épreuves écrites) : note de service n° 2017-041 du 03-03-2017
- Instructions à l'attention des membres de la commission nationale et des sous-commissions d'élaboration des sujets du diplôme national du brevet relatives à l'élaboration des sujets des épreuves écrites - session 2017 : note de service n° 2016-144 du 28-9-2016.
- Instauration et organisation de la cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet et du certificat de formation générale : note de service n° 2016-090 du 22 juin 2016.

CONSEIL DE CYCLE/ÉCOLE COLLÈGE

- Instances pédagogiques dans les écoles et les collèges : décret n° 2014-1231 du 22-10-2014 et Article L.401-4 et articles D.401-1 à D401-4 du code de l'éducation.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE

- Décret 2014-940 et circulaire 2015-057.
- Indemnités : décret 2015-475.

AUTRES

- Circulaire de rentrée 2016 : n° 2016-058, *BOEN* n° 15 du 14 avril 2016.
- Circulaire de rentrée 2017 : n° 2017-045, *BOEN* du 9 mars 2017.